

BILLS D'INTERET PRIVE, SANCTIONNÉES
—Suite.CHEMIN DE FER DU NORD-OUEST DE
WINNIPEG—Suite.

Bill rapporté, lu 3e fois, adopté—2268.
Sanctionné—4352.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST DE LA
BAIE D'HUDSON.

M. Miller—Dépose bill n° 124 K du Sénat
concernant chemin de fer de l'Ouest de
la Baie d'Hudson—4265.

1re lecture—4265.

2e lecture—4396.

En comité, rapporté, 3e lecture, adopté—
5767.

Sanctionné—7433.

CHEMIN DE FER DE L'OUEST ET DE
LIVERPOOL.

M. Girard—Dépose bill n° 44, chemin de
fer de l'Ouest et de Liverpool—660.

1re lecture—660.

2e lecture—1043.

En comité—1783.

Article 2—Déclaration d'avantage général
pour Canada—1783.

M. Barker—Nécessité d'étudier la vérité
de cette assertion—1784; ne doit pas être
considérée comme admise—1754.

Hon. Emmerson—Etude minutieuse en comité—1785; objet du bill, d'intérêt évidemment général—1785; aucun intérêt à susciter jalouse entre gouvernement provincial et fédéral—1786; pouvoirs demandés seraient dangereux si concédés à compagnie seulement provinciale—1786.

M. Sproule—Chemin de fer Ontario et Northern, compagnie provinciale a conclu arrangements avec compagnie autorisée par gouvernement fédéral—1786; chemin de fer en question doit faire affaire entièrement dans Québec—1787; combattu par gouvernement provincial—1787; Gouvernement devrait faire déterminer droits respectifs des provinces et du fédéral en matière de chemin de fer—1788.

M. Carvell—L'article 92 de la Constitution autorise justement parlement fédéral à légiférer dans le cas de compagnies agissant entièrement dans une province—1789; conditions d'intérêt général devraient évidemment être clairement définies—1789; le gouvernement fédéral doit accorder toutes les chartes où il y a raccommodement de chemin de fer pour que commission des chemins de fer puisse contrôler tarif—1789.

M. J. A. Currie—Commission approuve tarifs sur Témiscamingue et Northern Ontario Ry et C.C.P.—1790.

M. W. B. Nantel—Interprétation article 92—1792; aucune preuve donnée devant comité que bill est dans intérêt général du Canada—1792; avant déclaration, il faut preuve—1792.

M. Sealey—Partisan autonomie provinciale—1793; mais croit que tous les chemins de fer devraient être soumis à comité des chemins de fer—1793; exemple des Etats-Unis—1793; les embranchements

BILLS D'INTERET PRIVE, SANCTIONNÉES
—Suite.CHEMIN DE FER DE L'OUEST ET DE
LIVERPOOL—Suite.

M. Sealey—Suite.

ments d'Etat—1793; la ligne du Témiscamingue et les tarifs d'entier parcours—1793; l'avenir du chemin de fer en question—1794; danger de le laisser indépendant de la commission—1794.

Reprise—1819.

M. Lennox—Demande de remise par intéressés—1819; M. Price absent—1819.

M. Girard—D'autres députés peuvent discuter—1820.

Remise—1820.

Reprise—1962.

Article 2—1962.

M. Nantel—Propose radiation, clause contentieuse—1962; avantage général du Canada pas prouvé—1963; clause inutile—1963.

M. J. P. Turcotte—Présomption du droit de la Chambre de légiférer en la matière résulte du rapport favorable du comité—1963; il incombe aux adversaires de prouver qu'en entier ou par une de ses clauses il va échapper à la juridiction du Parlement—1963; par son essence même ce bill est du ressort de ce Parlement—1964; clause 13 ne pourrait jamais figurer dans bill soumis à législature provinciale—1964; texte—1964; ce n'est pas le parcours du chemin qui détermine la juridiction dont il relève—1964; ce sont les pouvoirs qu'il demande—1964; non seulement ce Parlement a le droit d'accorder les pouvoirs demandés, mais encore de veiller qu'ils ne soient pas accordés par d'autres—1964; si certaines clauses doivent être réservées à la législature, on peut y mettre un proviso—1965.

M. Monk—Le respect des droits des provinces—1965; théories dangereuse de M. Turcotte—1965; l'interprétation du terme "intérêt général du Canada"—1965; demandes de ce genre traitées trop à la légère—1966.

M. Girard—M. Monk a dû admettre qu'il existait des précédents au présent bill—1966; 42 chartes identiques votées avec assentiments de M. Monk au cours du dernier Parlement—1967; cas du chemin de fer de Brandon—1967; l'argument de M. Turcotte: pouvoir nécessaire pour se mettre en rapport avec compagnies à chartes fédérales—1967; dépenses qu'entraînerait double charte—1967; les preuves de l'intérêt général—1967; vote en comité de 50 à 20 en faveur du bill—1967; la décision des comités doit être respectée—1968; pouvoirs demandés—1968; M. Monk pas sérieux—1968; bill amendé protège droits provinciaux—1968; le derrière du rideau—1968; espère motion sera retirée—1969.

M. J. A. Currie—Bill à tout mettre—1969; pouvoirs relatifs aux chutes d'eau et à vente d'électricité—1969; raisons cachées, on veut obtenir droit d'exproprier par-